

Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature : XIIe assemblée ordinaire dimanche, le 22 juin 1952, à l'Hôtel du Soleil, à Delémont

Autor(en): **Baumgartner, René**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 8

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Projets :

Les dirigeants de l'association espèrent arriver, au cours de la prochaine décade, à atteindre les 10,000 km. d'itinéraires jalonnés. (Nous en sommes actuellement à 4000.) Ils prévoient, pour ce prochain lustre, la constitution d'une bibliothèque touristique bernoise de 20 volumes (8 étant sortis de presse).

Voilà un programme généreux pour lequel nous formons des vœux sincères d'heureux aboutissement.

Robert SIMON

Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature

XII^e assemblée ordinaire
dimanche, le 22 juin 1952, à l'Hôtel du Soleil, à Delémont

Note préliminaire. Il y a une dizaine d'années, la Commission cantonale bernoise pour la protection de la nature fondait la Conférence cantonale pour la protection de la nature, c'est-à-dire une organisation qui comprendrait, si possible, tous les organismes du canton intéressés à la protection de la nature. Dès sa création la Conférence cantonale engloba la Commission cantonale et toutes les commissions régionales pour la protection de la nature, ainsi que de nombreuses sociétés, associations, fédérations, clubs, etc. Aujourd'hui près de quarante organismes lui sont affiliés. Remarquons que les collectivités qui adhèrent à la Conférence ne versent ni finance d'entrée ni cotisation annuelle ; les membres s'engagent à soutenir moralement les efforts déployés en vue de la protection de la nature, et ils sont invités à se faire représenter par deux délégués aux assemblées annuelles.

Quels sont les buts de cette union ? Veiller, avant tout, à l'intégrité de notre flore et de notre faune, au maintien de tout ce qui fait la beauté et le charme de notre sol, à la conservation de monuments naturels, de témoins d'époques révolues.

Nous avons le devoir de respecter et de protéger tout ce que la nature nous offre pour le plaisir des yeux. Et ce qui fait le charme de la nature, ce dont nous jouissons aujourd'hui, nous devons le transmettre aux générations futures, afin qu'elles aussi en jouissent à leur tour. Une tâche parfois difficile, qui exige précisément une concentration des forces, ainsi que la compréhension et l'appui des autorités et de la population.

Quand fut créée la Conférence cantonale, il fut décidé que ses assemblées auraient lieu à Berne. Il y a cinq ans, les commissions régionales — elles sont au nombre de huit — furent invitées à présider, à tour de rôle pendant deux ans consécutifs, aux destinées de l'organisation collective. Cet honneur échut cette année à la Commission jurassienne pour la protection de la nature, qui est, comme chacun le sait, l'un des organes de l'Association pour la défense des intérêts du Jura. La commission régionale « Vorort » a la charge d'organiser

l'assemblée annuelle de la Conférence ; c'est la raison pour laquelle cette assemblée s'est réunie dimanche, le 22 juin 1952, à Delémont.

L'assemblée. Elle fut ouverte à 9.45 heures par M. le Dr René Baumgartner, président de la Commission jurassienne pour la protection de la nature, qui prononça l'allocation suivante :

« Mesdames, Messieurs,

Selon la rotation établie il y a quelques années, il appartient à la Commission jurassienne pour la protection de la nature de recevoir aujourd'hui les adhérents à la Conférence cantonale bernoise pour la protection de la nature, réunis pour leur XII^e assemblée ordinaire.

C'est pour nous un grand plaisir et un honneur de vous accueillir en terre romande, et nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Nous vous remercions sincèrement d'avoir répondu par votre présence à l'invitation que nous vous avons adressée il y a un mois, et nous nous permettons d'espérer que vous ne regretterez pas les quelques heures que vous allez passer en pays jurassien. Nous vous remercions aussi d'avoir bien voulu consacrer un dimanche entier à la belle cause qui nous est chère à tous : la protection de la nature.

Permettez-moi de saluer tout d'abord les membres de la Commission cantonale ici présents ; MM. H. Itten, Gümligen ; Dr F. Gerber, Berne ; R. Meyer, Berne ; Prof. Dr W. Rytz, Berne. M. Itten est le distingué président de cette commission ; grâce à sa formation de juriste, à ses dons de naturaliste et à son talent d'organisateur, il a fait de la protection de la nature dans notre canton un modèle du genre.

Nous saluons ensuite M. H. Schaerer, chef du service de la chasse, de la pêche et de la protection de la nature à la Direction des forêts de notre canton, et qui représente cette direction à notre manifestation ; M. R. Corminbœuf, Delémont, représentant de la Direction cantonale de l'agriculture ; M. Ad. Peter, Delémont, représentant de la Direction cantonale des travaux publics.

Puis nous saluons M. E. Perret, de la rédaction du « Démocrate », et M. Cornu, de celle du « Bund », en nous plaisant à relever ici que ces deux journaux manifestent constamment de la bienveillance vis-à-vis de nos efforts ; au reste, nous constatons avec plaisir que la presse, d'une manière générale, appuie notre activité.

Notre salut va aussi à MM. Morosoli, Frutigen, et O. Michel, Bönigen, représentants de la Commission régionale de l'Oberland ; M. le Dr Müller, Thoune, de la Commission régionale de Thoune ; MM. Dr W. Küenzi, Berne, E. Hausherr, Berne, P. Schenker, Berne, et H. Christen, Berne, de la Commission régionale du Mittelland ; M. Dr W. Ritz, jun., Berthoud, de la Commission régionale du Bas-Simmental ; MM. Dr W. Schönmann, Bienne, et W. Huber, Bienne, de la Commission régionale du Seeland ; MM. F. Reusser, Moutier, H. Farron, Delémont, L. Grosjean, Saignelégier, Dr J. Chausse, Moutier, P. Flotron, Saint-Imier, H. Hauri, Tramelan, Dr M. Joray, Bienne, de la Commission régionale du Jura ; M. Dr A. Streckeisen, de la Société bernoise des sciences naturelles ; MM. Dr W. Müller, Thoune, et Dr F. Michel, Thoune, de la Société des sciences naturelles de Thoune ; MM. O. Michel, Bönigen, et Dr W. Müller, Thoune, de la Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz ; MM. Prof. Dr W. Rytz, Berne, et H. Zwicki, Berne, de la Société bernoise de botanique ; M. Dr R. Roller, Berne, de la Société pour la protection du gibier au Gurten et au Könizberg ; M. W. Zeuglin, Delémont, de l'Association bernoise pour le tourisme pédestre ; MM. Dr F. Blatter, Berne, et E. Hänni, Berne, de la Société bernoise pour l'étude et la protection des oiseaux ; MM. Dr

Ch. Krähenbühl, Saint-Imier, et P. Flotron, Saint-Imier, de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède ; M. Dr J. Chausse, Moutier, et Mlle Lachat, Delémont, de Pro Jura, Société jurassienne de développement ; M. E. Bopp, de l'Association bernoise « Les amis de la nature » ; M. H. Farron, Delémont, de la Section de Delémont du CAS. (Ajoutons, pour être complet, que la Société des instituteurs bernois, qui est également membre de la Conférence cantonale, était représentée par le président de l'assemblée, M. Baumgartner.)

Quelques personnes, empêchées d'assister à l'assemblée ensuite d'obligations inhérentes à leurs fonctions se sont aimablement excusées en formant les meilleurs vœux pour la réussite de notre réunion. Ce sont : M. D. Buri, chef du département cantonal des forêts et de l'agriculture, M. Brawand, chef du département des travaux publics, M. Seematter, directeur du département de la police, et M. le Dr V. Moine, directeur de l'instruction publique ; puis MM. Dr Zimmerli, Berne, et Dr G. Staub, Berne, de la Commission cantonale pour la protection de la nature ; M. W. Hofer, de la Commission régionale du Haut-Emmental ; M. W. Bourquin, Bienne, de l'Association pour la défense des rives du lac de Bienne ; M. J. Büttikofer, de la Ligue suisse pour la protection de la nature ; MM. Dr Ed. Guéniat, Porrentruy, et R. Steiner, Delémont, de la Commission jurassienne.

Mesdames, Messieurs,

Vous n'ignorez pas que de nombreux animaux ont disparu de notre pays au siècle passé ; d'autres sont en voie de disparition. Des plantes aussi disparaissent de notre sol. Le rhododendron était autrefois un buisson du Chasseral ; Godet le cite encore dans sa « Flore du Jura » en 1852 ; pendant bien longtemps il avait complètement disparu de notre plus haut sommet jurassien ; espérons que les essais qui sont tentés pour l'y réintroduire seront couronnés de succès. La dryade à huit pétales a également disparu du Chasseral et du Weissenstein ; d'autres plantes sont actuellement menacées. Qu'a-t-on fait chez nous et que pouvons-nous encore faire pour mettre un frein à cet appauvrissement de notre faune et de notre flore ?

Déjà bien avant qu'on ne parle de la protection de la nature on était convaincu de la nécessité de respecter la nature et de la conserver, au moins partiellement, dans son état primitif ; on reconnaissait également la nécessité de conserver certains peuplements végétaux, certains animaux, ainsi que des témoins typiques de l'histoire de la terre. C'est pourquoi les autorités prirent des mesures pour empêcher la disparition totale de tel ou tel animal sauvage. On ne peut, en effet, guère concevoir l'idée du respect de la nature sans la rattacher à celle de la protection de la nature. Au XVII^e siècle déjà le canton de Berne prenait des mesures pour protéger le cerf. Le gibier disparaissant d'une manière inquiétante, la Confédération établit, en 1875, des lois sur la chasse et la protection des oiseaux. Dans les régions où il a été possible de mettre un frein au braconnage, les montagnes et les forêts sont de nouveau plus ou moins animées par la présence du gibier. La loi forestière fédérale, de son côté, a contribué à protéger les forêts de toutes les régions du pays. L'inspectorat fédéral des forêts, de la chasse et de la pêche, en collaboration avec les départements cantonaux respectifs, a constitué le fondement de la protection de la nature par l'Etat. Ce sont les autorités cantonales qui ont à s'occuper de toutes les questions relatives à la protection de la nature, telles que la protection des plantes, la conservation de monuments naturels, la création de réserves. Nous savons la part très active que prend aussi la Ligue suisse pour la protection de la nature à ces divers



540

DU SOLEIL.....

Une bicyclette

CONDOR

et vivent les vacances !

CONDOR S.A. - COURFAIVRE

Téléphone (066) 3 71 71

AGENTS DANS LES PRINCIPALES LOCALITÉS

552



SEVA 82

**GROS LOT DE
Frs 50 000.—**

**et en plus Frs 20 000.—
Frs 10 000.—
4 x Frs 5 000.—
etc., etc.**

**42 277 lots
d'une valeur globale de Frs 526 000.—**

**Au moins 1 lot garanti par série de 5 billets
(chiffres finals de 0 à 4 ou de 5 à 9)**

**Au moins 2 lots garantis par série de 10 billets
(chiffres finals de 0 à 9)**

**1 billet Frs 5.— (la série de 5 billets Frs 25.—,
la série de 10 billets Frs 50.—) plus 40 cts de port
pour envoi recommandé, au compte de chèques
postaux III 10026. Liste de tirage sous pli fermé
30 cts, comme imprimé 20 cts.**

**Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 5 44 36.
Les billets SEVA sont aussi en vente dans les ban-
ques, aux guichets des chemins de fer privés, ainsi
que dans de nombreux magasins, etc.**

82/2

SEVA Tirage 6 SEPT.

travaux. Remarquons que, d'une manière générale, l'Etat n'intervient guère que pour autant que des intérêts économiques importants entrent en jeu ; il doit s'occuper aussi de questions qui, il est vrai, sont en contradiction avec la protection de la nature, telles que les améliorations du sol : drainages et corrections de cours d'eau, installations d'usines électriques. C'est pourquoi il est de première importance que l'initiative privée s'inquiète aussi de la nature menacée, et que par un travail organisé, elle cherche à lutter contre les forces susceptibles de lui nuire, en usant de son influence sur les autorités, et surtout sur la façon de penser et d'agir des hommes, une tâche, à la vérité, des plus difficiles ; or, cette initiative, Mesdames et Messieurs, elle doit partir de vous, qui avez adhéré à la Conférence cantonale pour la protection de la nature.

La Commission jurassienne, pour sa part, cherche à intéresser le grand public à son activité, en publiant chaque année, dans le Bulletin de l'ADIJ, qui a une large diffusion dans le Jura, les résultats de ses travaux. Me permettez-vous, Mesdames et Messieurs, de vous dire encore quelques mots de la protection de la nature dans le Jura ? Une commission privée fut créée déjà au début de ce siècle ; elle eut comme premier président le Dr Bähler, de Bienne, puis le Dr Thiébaud, de Bienne également, qui publièrent chaque année leur rapport dans les « Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern ». Nous ignorons pourquoi cette commission entra dans l'ombre en 1926. Cependant le besoin se fit bientôt sentir dans le Jura bernois de posséder de nouveau un organe qui s'intéressât à la protection de la nature. L'ADIJ, consciente de son devoir en cette matière, ne pouvait rester indifférente. Sous l'impulsion de son actif président, M. Fr. Reusser, une Commission pour la protection de la nature, formée de cinq membres, fut créée le 23 janvier 1937 ; elle compte aujourd'hui onze membres. Quelques années plus tard elle est devenue aussi commission régionale dans le cadre de la Conférence cantonale. Ajoutons qu'elle s'est assurée la collaboration d'une quinzaine d'hommes de confiance, et que ses frais sont couverts intégralement par l'ADIJ.

Le Bulletin de l'ADIJ a publié en 1945, dans le numéro de mai, une liste des objets protégés à cette époque dans le Jura bernois ; aujourd'hui nous pourrions y ajouter de nombreux nouveaux objets ; pour ne pas allonger je me dispense de les énumérer ici. Et pourtant je dois dire un mot de l'un d'eux : l'étang et la tourbière de la Gruère, qui ont préoccupé les commissions depuis près de 40 ans, si nous en jugeons d'après les papiers que nous possédons à ce sujet, et dont la mise sous protection définitive est en vue. Vous aurez l'occasion, cet après-midi, de juger si ce site méritait réellement de devenir une réserve naturelle.

Mesdames, Messieurs,

Il est temps que j'arrive au terme de ma digression. L'amour de la nature qui nous a réunis ici, n'est-il pas lié aussi à celui de la Patrie ? Ne sentons-nous pas les racines profondes qui nous unissent à son sol, à tout ce qui fait sa beauté, à tout ce qui y vit ? Nous avons besoin d'espoir pour collaborer à l'œuvre que nous défendons, pour laquelle nous travaillons. Cet espoir nous pouvons le trouver dans les multiples beautés naturelles de notre pays que nous entendons maintenir dans leur intégrité, pour nous et pour les générations futures. « Quoi qu'en pensent les doctrinaires du pessimisme, dit Maurice Bedel dans son livre « Destin de la Personne humaine », la vie en soi n'est pas un mal, l'univers n'est pas mauvais ; la preuve en est que les libelles font des vols de noce. Mais l'homme a inventé le mal et il l'a

répandu. Allez au bois, allez à la montagne..... Prenez contact avec la nature : c'est entre les quatre murs d'une chambre que s'élaborent les pires desseins de nuire. Le méchant ne médite pas ses projets de forfaits dans l'ombre parfumée d'une haie d'épines blanches, ni parmi les marguerites d'une prairie de juin. Et c'est à l'école des nuages que l'on se forme à la sérénité, source du seul bonheur, fontaine de la paix. »

L'assemblée procéda ensuite à l'admission d'un nouveau membre au sein de la Conférence. La Société jurassienne de développement, qui a aussi inscrit la protection de la nature dans ses statuts, avait été invitée à adhérer à l'organisation cantonale. Elle avait répondu affirmativement, et elle était représentée à s'assemblée par son président, M. le Dr J. Chausse, Moutier, et par la secrétaire, Mlle Lachat, Delémont. C'est par acclamations que Pro Jura fut admis comme membre de la Conférence cantonale.

L'association cantonale bernoise « Die Naturfreunde », et la Section de Delémont du CAS avaient également été invitées à assister à l'assemblée de Delémont ; elles y étaient représentées, la première par son président, M. E. Bopp, Berne, et la seconde également par son président, M. H. Farron. Tous deux déclarèrent qu'ils engageraient les sociétés qu'ils président à adhérer à la Conférence cantonale. Espérons que celle-ci pourra accueillir prochainement ces deux associations comme nouveaux membres. Il sera proposé aux autres sections jurassiennes du CAS de venir grossir les rangs de la Conférence.

Le procès-verbal de la XI^e assemblée ordinaire (Thoune, 10 juin 1951), ainsi que celui de l'assemblée extraordinaire de Berne, le 17 novembre dernier, avaient été envoyés à tous les membres de la Conférence ; ils furent approuvés sans modification ni adjonction.

Les comptes pour l'année 1951, établis par le caissier de la Commission régionale de Thoune, vérifiés par deux représentants de celle de l'Oberland, MM. Lombard et Morosoli, avaient été remis par M. le Dr W. Müller, Thoune, au président de l'assemblée, avec les recommandations d'approbation des vérificateurs. Voici un tableau succinct des finances de la Conférence :

Caisse au 1 ^{er} janvier 1951	Fr. 1,854.15
Dépenses au cours de l'année	300.70
Solde actif	1,553.45
Intérêts pour l'année 1951	31.25
Fortune au 31 décembre 1951	Fr. 1,584.70

Ce montant est inscrit sur carnet d'épargne de la Caisse hypothécaire du canton de Berne. L'assemblée donna sans discussion son approbation aux comptes pour l'année 1951. Remarquons que les dépenses de la Conférence sont représentées uniquement par l'organisation des assemblées.

M. Itten fit ensuite un exposé sommaire de l'activité de la Commission cantonale bernoise pour la protection de la nature, dont il est le président, en déclarant qu'un rapport complet paraîtra, comme de coutume, avec celui de l'année courante, dans les « Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft in Bern » pour l'année 1952, rapport qui sera remis à tous les membres de la Conférence.

Voici le compte-rendu du rapport de M. Itten :

Organisation. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a confirmé la Commission cantonale pour la protection de la nature dans ses fonctions, le 9 janvier 1951, pour une nouvelle période de quatre ans. Sa composition est la suivante :

MM. H. Itten, avocat, président ;

Dr René Baumgartner, professeur, vice-président ;

Dr G.-N. Zimmerli, adjoint à l'inspectorat fédéral des forêts, de la chasse et de la pêche, caissier ;

Dr G. Staub, juge à la Cour suprême, secrétaire ;

Dr F. Gerber, chimiste légal ;

R. Meyer, ingénieur ;

Professeur Dr W. Rytz.

M. Itten rappelle l'assemblée ordinaire de la Conférence cantonale de 1951, à Thoun, au cours de laquelle les participants entendirent un exposé fort intéressant de M. P. Schenker, Berne/Liebefeld, sur « La lutte contre les hannetons au moyen de produits chimiques », puis l'assemblée extraordinaire du 17 novembre 1951, à Berne, qui fut en même temps une manifestation publique en faveur de la nouvelle loi sur la chasse et la protection du gibier et des oiseaux, soumise au peuple le 2 décembre. M. Hänni, de la Société bernoise pour l'étude et la protection des oiseaux, y présenta, avec commentaires, un fort beau film sur la protection de la nature considérée du point de vue zoologique.

La Commission cantonale s'est réunie quatre fois au cours de l'année écoulée. Ses relations avec la Direction des forêts, de laquelle elle dépend, sont des meilleures ; il en est de même des relations avec les commissions régionales. Relevons que la plus grande partie des travaux préliminaires pour la mise sous protection d'un objet sont ordinairement effectués par la commission cantonale. Les principales questions qui furent soumises à ses délibérations pendant l'année 1951 sont les suivantes :

Monuments naturels. Plusieurs objets ont été placés sous la protection définitive de l'Etat, par décision du Conseil-exécutif. Citons brièvement :

La **Réserve de Fanel pour les oiseaux**, au bord du lac de Neuchâtel (Réserve Albert Hess), dans le domaine de Witzwil ; c'est la réalisation d'un vœu émis depuis longtemps par la Société pour l'étude et la protection des oiseaux.

La **garigue rocheuse au-dessus de Perles** (Pieterlen), une réserve botanique.

Objets géologiques. Vingt-quatre nouveaux blocs erratiques ont été mis sous protection, dont cinq dans le Jura et trois au pied du Jura (Perles) ; neuf arbres (dont un groupe de cinq chênes au Blauen, un hêtre à Blauen, et un cyprès chauve à Angenstein) sont désormais aussi sous protection définitive.

Le canton comptait au 22 juin 1952, 26 réserves, 52 objets botaniques et 103 objets zoologiques protégés, soit au total 181 objets protégés.

Une douzaine d'autres objets, parmi lesquels figure l'Etang de la Gruère, ont été proposés au Conseil-exécutif pour la mise sous protection définitive prochaine.

Malheureusement il ne suffit pas que des objets soient protégés pour en assurer l'intégrité, déclare M. Itten ; dans la suite il faut souvent encore y veiller, car des attaques, ouvertes ou cachées, sont parfois dirigées contre eux.

Protection de la faune. M. Itten rappelle l'acceptation par le peuple, le 2 décembre 1952, de la nouvelle loi sur la chasse, et la protection du gibier et des oiseaux. Les amis sincères de la nature ne peuvent que se réjouir de cette votation.

Protection de la flore. Les mesures récentes prises pour la protection de diverses plantes alpines — en particulier de l'edelweiss — ont eu un succès réjouissant. En revanche, en divers endroits du canton, 34 personnes furent dénoncées et condamnées pour infraction à la loi sur la protection des plantes.

Divers. Des préavis ont été demandés à la Commission cantonale au sujet de défrichements, de concessions de droits d'eau (Sanetsch), de la conservation de l'Etang de Lucelle, de l'installation de conduites à haute tension (Grimsel). Dans les décisions prises par les autorités, il fut toujours tenu compte des préavis donnés par la Commission cantonale.

Le 16 février 1951 la Commission cantonale a soumis à la Direction de l'instruction publique les propositions suivantes :

1. Nous prions la Direction de l'instruction publique de rendre attentif, de la manière qu'elle jugera opportune, tout le corps enseignant du canton de Berne qui lui est subordonné, à l'idée de la protection de la nature, à sa grande valeur idéale et à sa signification économique pour le peuple tout entier. Nous lui demandons en outre d'engager tous les éducateurs à inspirer à leurs élèves l'amour de la nature afin que ceux-ci se rendent compte de leurs responsabilités vis-à-vis d'elle.
2. Il faudrait en particulier rendre attentifs les professeurs des diverses facultés de l'Université à la signification d'une vraie protection de la nature, et les engager à agir auprès des étudiants chaque fois que l'occasion s'y prête, soit dans les cours, soit dans des entretiens.
3. Il faudrait inviter l'Université à organiser de temps en temps, dans le cadre des cours culturels si appréciés, destinés aux auditeurs de toutes les facultés, un cours donnant une vue d'ensemble sur toutes les questions de la protection de la nature.

La Commission cantonale a étudié aussi la question de l'édition de cartes postales représentant des objets protégés, sans prendre toutefois, jusqu'à ce jour, de décision à ce sujet. La collection de ses images diapositives s'est enrichie ; elle est fréquemment demandée pour des conférences.

Pour clore son exposé, M. Itten présenta à l'assemblée des modèles de plaques de bronze qui seront appliqués sur les objets géologiques, ainsi que d'autres plaques métalliques qui permettront de signaler les réserves à l'attention des excursionnistes.

Le rapport de M. Itten fut accueilli par de chaleureux applaudissements. S'il montre le travail abondant accompli par la Commission cantonale et les commissions régionales, il ne met pas en évidence l'activité intense déployée par M. Itten en dehors des réunions de la Commission cantonale. Aussi méritait-il les remerciements chaleureux que lui adressa le président de l'assemblée pour le grand dévouement qu'il met dans l'accomplissement de sa tâche.

Au tractandum « Suggestions des participants », un membre de la Commission cantonale demanda que les noms des personnes mises en contravention pour infraction à la loi sur la protection des plantes fussent publiés ; la majorité de l'assemblée ne put se rallier à cette suggestion ! M. Hänni, de l'ALA, proposa d'établir une liste de personnes disposées à faire des causeries et des conférences avec projections lumineuses, sur la protection de la nature, et qui se mettraient à la disposition de sociétés, organisations diverses, écoles, etc. Cette idée a été retenue ; elle sera transmise à la Commission cantonale qui certainement cherchera à la réaliser.

Cliché ADIJ N° 331

Photo Beyeler



Etang de la Gruère

La partie administrative était ainsi terminée. Le président de l'assemblée donna encore quelques renseignements aux participants sur l'excursion en car postal à l'Etang de la Gruère, dans l'après-midi, puis il invita l'assemblée à assister à une séance de projections lumineuses, avec commentaires de M. le Dr A. Rais, archiviste, Delémont, sur « Trésors de mon Jura ». M. Rais fit passer devant les yeux des participants près de 200 vues du Jura historique et du Jura actuel, qui intéressèrent chacun vivement.

Le dîner, fort bien servi à l'Hôtel du Soleil, fut précédé d'une audition charmante du « Petit Chœur » de Delémont, offerte par l'Association pour la défense des intérêts du Jura, et qui émerveilla l'auditoire. Pendant le repas la parole ne fut demandée qu'une seule fois :

le représentant du Conseil communal, M. le Dr A. Rais, annonça que la municipalité offrait le café avec son « complément » ; geste des plus aimables qui fut fort apprécié.

A 14 heures un grand car postal et des autos privées emmenaient les participants — par un temps splendide — par les Rangiers, la Corniche du Jura et Saignelégier, à l'Étang de la Gruère, dont les rives étaient envahies par des centaines et des centaines d'excursionnistes venus de près et de loin, à vélos, à moto, en auto, ou simplement à pieds. A ce spectacle les protecteurs de la nature furent certainement déconcertés au plus haut degré. Mais nous pouvons leur assurer qu'il sera mis bon ordre à l'Étang de la Gruère, dans un avenir peu lointain : la Commission prévue par la Convention du site de la Gruère se réunira prochainement pour la première fois ; elle prendra des mesures pour faire observer les emplacements réservés aux autos, au camping, aux foyers, etc.

Sous l'experte conduite de M. le Dr M. Joray, l'excellent connaisseur de la tourbière, les participants pénétrèrent dans le haut-marais, et loin de tous les bruits, dans un véritable paysage nordique, il firent connaissance avec une flore toute spéciale, dont certains spécimens sont des témoins de l'époque glaciaire.

Puis ce fut le retour, en passant par les Genevez, Bellelay et le Pichoux, et la dislocation se fit à la gare de Delémont, vers 18 heures.

Disons, déjà aujourd'hui, que l'assemblée de 1953 aura lieu à Saint-Imier, avec excursion à la Combe-Grède.

René BAUMGARTNER.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA

Robert SIMON, *Signes de soie*. La Neuveville (Suisse), Editions du Griffon. 1951. In-8 de 96 p.

« Signes de soie » a valu à Robert Simon, professeur à Malleray, le prix romand de poésie. Ce recueil nous parle d'un poète qui sait voir aussi bien autour de lui qu'en lui-même, d'un poète à la grande sensibilité, à l'inspiration aussi diverse que profonde. Dans « Signes de soie », M. Robert Simon a accepté de se plier aux règles d'une prosodie sévère. Il a son rythme, qui sait être parfois d'une extrême douceur.

*Voici l'heure abandonnée
Du prime jour incertain ;
Contre la joue du matin
Chaque étoile s'est fanée.*

C'est quand il chante la nature que M. Robert Simon est le plus émouvant, parce qu'il est, à ce moment-là, le plus vrai, le plus sincère.

M. Robert Simon, dont les poèmes sont riches de fond et très beaux de forme, est l'un des meilleurs poètes romands de l'heure actuelle. — R.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont. IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source